

Compte rendu du CA du 20/12/2006  
vendredi 22 décembre 2006.

## **Conseil d'Administration de l'IRD du 20 décembre 2006**

Compte rendu des représentants du STREM-Sgen-Cfdt

### **1- Approbation de l'ordre du jour (et questions diverses)**

Les représentants du personnel demandent que soit inscrit à l'ordre du jour en questions diverses l'absence de réponse à la lettre cosignée des cinquante directeurs unités, adressée le 1er décembre au Président du CA et au Directeur Général. Parmi ces cinquante directeurs d'unités figurent des directeurs non iridiens d'UMR qui manifestaient leur inquiétude quant à la date du 15 février 2007 fixée pour déterminer, dans le cadre d'une politique de site, de l'UMRisation des 2/3 des unités IRD. Ils demandaient une réunion des Directeurs d'Unités en janvier prochain. Un travail collectif en ateliers mobiliserait un nombre plus élevé de collègues que pour les rencontres organisées autour de la politique de sites. Ils demandent l'accord du Président pour distribuer cette lettre en séance.

Ils demandent également la distribution de la lettre du Premier Ministre du 16 novembre adressée à Mme Elisabeth Guigou, députée de Seine-Saint-Denis qui précise "Soyez assurée que la candidature de la Seine-Saint-Denis fera l'objet d'un examen attentif".

### **2- et 3- Décision modificative 2 (DM2) et Budget primitif 2007**

Les représentants du personnel déplorent la très nette réduction du budget de fonctionnement des UR, qui dépasse de loin, les 10 % annoncés. Le DG répond qu'il est normal que ce budget récurrent soit en diminution, d'autres sources budgétaires extérieures à l'IRD (ANR et UE) étant disponibles.

Pour la DM2, et le Budget Primitif 2007 : 12 voix pour, 6 voix contre (représentants du personnel).

### **3. Relocalisation du siège de l'IRD**

L'ensemble des représentants du personnel avancent les arguments contre la relocalisation ailleurs qu'en région parisienne : isolement fonctionnel et administratif, éloignement des représentations diplomatiques des pays du Sud, des agences de coopération internationale (UNESCO etc.) , ministères, faible attractivité pour les membres extérieurs des instances d'évaluation, perte de mémoire et de compétences de l'Institut (70 % du personnel du siège n'est pas disposé à déménager), perturbations durables et prévisibles dans la gestion quotidienne, aggravant une période déjà difficile pendant laquelle nous devons développer des activités nouvelles sans moyens supplémentaires (fonction d'agence) et stabiliser le SDSI.

Les représentants posent également les questions suivantes :

- Pourquoi ne pas passer par le CIAT comme annoncé par le Pdt au dernier CA ?  
Le Président répond que c'est de la prérogative pleine et entière du CA de se prononcer sur cette question.
- Pourquoi ne pas tenir compte du courrier du Premier Ministre ?  
Le représentant du Ministère de la Recherche indique que la candidature de Romainville a bien été examinée, à la suite de la lettre de Monsieur de

Villepin, mais n'a pas été retenue.

- Pourquoi le DG a-t-il demandé à l'administration de voter Marseille au CTPC alors que selon même le rapport des experts, techniquement, Lille présente plus d'atouts ? L'attractivité supposée de Marseille repose sur des critères subjectifs qui ne prennent pas en compte, par exemple, les possibilités d'emploi du conjoint, le taux de criminalité, etc.

Le seul argument opposé par le Président du CA est que les partenaires du Sud préféreraient Marseille à Lille pour des raisons historiques( !).

Mme Monique Capron, Présidente de l'INSERM, défend la candidature de Lille et ne comprend pas pourquoi la ville de Marseille lui est présentée, en dépit d'atouts inférieurs.

Les représentants du Personnel indiquent que la dernière relocalisation imposée à l'IRD fut Orléans, avec le succès que l'on connaît.

Un appel solennel est lancé deux fois par les représentants du personnel pour que les administrateurs tiennent compte des intérêts de l'IRD et de son personnel.

Le Président du CA, dont on pouvait attendre une certaine neutralité du fait de ses prises de positions antérieures en faveur de la région parisienne, a défendu le dossier de la ville de Marseille avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination. Il a rapporté que des partenaires du Sud lui avaient assuré qu'ils préféreraient Marseille pour des raisons historiques, ce qui a provoqué une vive contestation de certains représentants du personnel.

A la demande de la FSU, les votes ont lieu à bulletin secret :

- Première question : Approuvez-vous l'initiative prise par la direction de transférer le siège dans des locaux plus adaptés ? Oui : 12, Non : 6
- Deuxième question : Décidez-vous de retenir la candidature de la ville de Marseille ? Mme Monique Capron et les représentants du personnel demandent à ce que la question soit formulée différemment, et qu'au lieu de répondre par oui ou par non, figure sur le bulletin le nom de la ville choisie par chaque administrateur. Le Président accepte cette procédure.

Au cours du vote, nous avons été contraints de rappeler à l'ordre le représentant du Ministère des Finances qui demande (et en désignant de la main le groupe des représentants) à ceux qui ont voté non à la première question de ne pas voter pour la ville. Il s'agit d'une attitude inadmissible, consistant à donner des "conseils" de vote aux représentants du personnel. Marseille : 10 ; Lille : 7 ; abstention : 1.

Mme Monique Capron et les représentants du personnel quittent la salle.

Autres points à l'ordre du jour traités en l'absence des représentants du personnel :

**5- Information sur la participation de l'IRD aux réseaux thématiques de recherches avancées et aux PRES.** Où l'on nous demandait en fait de voter pour la participation de l'IRD à hauteur de 750 000 € en cinq ans au réseau thématique de recherche avancée "Sciences et Technologies pour l'Aéronautique et l'Espace".

**6- Délégation de pouvoir au DG afin de pouvoir passer un marché d'un montant supérieur à sa délégation.** Ce point portait sur le renouvellement du marché des voyages. Comment peut-on écrire que l'on a pu faire des économies alors que quotidiennement les agents peuvent s'apercevoir que les propositions de l'agence sont très nettement plus chères que celles que l'on trouve sur des sites fiables sur Internet ou auprès d'autres agences ? Comment l'administration peut-elle écrire que cela a facilité la gestion quotidienne ? C'est manifestement une vision totalement différente du vécu des agents de l'IRD qui ferait mieux de s'inspirer des exemples de l'INRA et du CNRS (pré-réservations en ligne 24h/24h et 7j/7j) qui permet une utilisation simple et rapide, à l'inverse du marché IRD qui se révèle contraignant et bien plus coûteux pour les utilisateurs.